

SERVANCE DEMAIN

⇒ Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Suite à la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif au sein de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, Gaëtan Lab a été embauché en tant que **conseiller technique** en assainissement autonome.

Afin de répondre aux questions que vous vous poseriez concernant l'assainissement, il tiendra une permanence en mairie de Servance, le **1^{er} jeudi de chaque mois de 9 h 30 à 10 h 30** à compter du 5 juillet 2007. Vous pouvez également le joindre à la communauté de Communes au : 03 84 20 05 53.

⇒ Carte communale

Qu'est-ce que c'est ? Il s'agit d'un **document d'Urbanisme** à part entière, qui est en cours d'élaboration, pour la Commune de Servance dans le cadre de la Communauté de Communes.

La carte communale permet de définir **les zones constructibles et non constructibles**. Ainsi la carte communale n'interdit pas l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes. La carte communale ne comporte pas non plus de règlement particulier, puisque c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique. Les permis de construire sont délivrés sur la base de ce règlement national.

La procédure d'élaboration d'une carte communale est simple. Elle est approuvée après enquête publique, conjointement par le Conseil Municipal et le Préfet.

⇒ Voirie

Concernant la Route Départementale 263 qui relie Servance à Beulotte-Saint-Laurent, un chantier relativement important va la concerner. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier les zones à risques qui pourraient faire l'objet d'un aménagement nécessitant des acquisitions foncières. La consultation des propriétaires concernés est en cours. Le reprofilage de cette route se fera en plusieurs tronçons. En tout cas, l'essentiel était de faire inscrire cette route dans le programme d'entretien des voies départementales à partir de cette année.

⇒ Centre de Secours

Le déménagement vers le nouveau Centre de Secours va se faire progressivement. A partir de là, se posera la question du «devenir» des anciens bâtiments. Une réflexion sera conduite au sein du Conseil Municipal, dès cet automne, pour étudier les différentes affectations possibles, compte-tenu de leur emplacement à côté de la Mairie, à côté des Ecoles. A suivre...

⇒ Evènements à venir

• **Samedi 14 juillet** : l'ensemble des animations traditionnelles sera concentré sur une seule journée, ce qui risque de mettre à rude épreuve la résistance physique des nombreux bénévoles de la vie associative et municipale qui assurent ces animations. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le programme de la journée, qui vous est joint.

• **Dimanche 29 juillet** : Cette année, le concert de «Musique et Mémoire» qui se déroulera à l'église de Servance à 17 h clôturera le festival 2007. Au programme, la musique de Giovanni Legrenzi interprétée par un orchestre d'une exceptionnelle homogénéité. Une immersion dans une musique d'une vitalité extrême, transfigurée par des interprètes «Haut de Gamme». Un concert choc !

• **Dimanche 19 août** : La fête patronale se déroulera sur la place devant la Mairie, dans le cadre d'une réglementation revue et corrigée, afin de limiter les excès en tout genre.



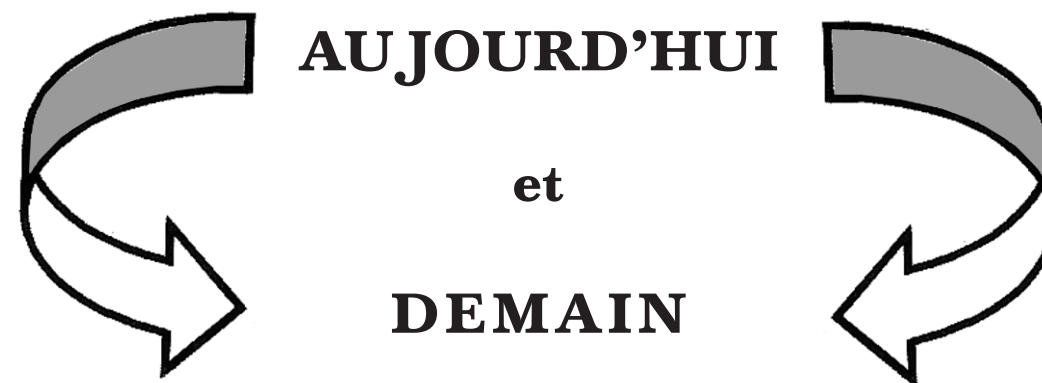
Horaires d'été de la Mairie

Pour les besoins d'organisation des congés
le secrétariat sera ouvert tous les matins
de 8 h à 12 h du lundi au vendredi
à partir du 16 juillet jusqu'au 24 août inclus
Merci de votre compréhension



SERVANCE

La Lettre Municipale



LE MOT DU MAIRE

⇒ Evolution de la fonction de maire

A 9 mois des prochaines élections municipales, les associations représentant les Maires Ruraux et les maires de France ont souhaité faire le point sur l'évolution de la fonction de Maire.

• **Le Maire, personnage incontournable de la vie locale** : la fonction de Maire a évolué progressivement depuis environ 25 ans et n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était il y a 40 ans. A la dualité historique «agent de la commune et agent représentant l'Etat», le maire a vu ses missions et ses pouvoirs considérablement renforcés avec :

- l'ajout de domaines nouveaux d'intervention : urbanisme, environnement, action économique ;
- la diversification des modalités d'actions : gestion de la commune, ouverture sur l'extérieur avec les regroupements de communes ;

- la confrontation à des services publics qui se sont développés depuis environ 30 ans.

Les changements dans la société interviennent directement sur les missions du maire sans que celui-ci n'en ait forcément les compétences en ce qui concerne par exemple :

- le cadre économique et social : le maire se trouve de plus en plus en première ligne devant les problèmes tels que le chômage, le logement, l'insécurité,

- l'évolution du comportement du citoyen qui se pose en consommateur et qui demande de plus en plus de services publics,

- le maire devient de plus en plus garant du bien-être de ses administrés : mise en place de politique culturelle, sportive.

Les lois de décentralisation ont apporté beaucoup de modifications dans la gestion communale en confiant de nouvelles compétences et en renforçant notamment la libre administration de la commune.

Le maire gendarme de la fin du 19^e siècle est passé au cours du 20^e siècle maire providentiel. Aujourd'hui, il doit tout connaître et avoir des solutions pour tout : l'administration attend de lui une obligation de résultats, le maire est de plus en plus prestataire de services, le consumérisme progresse parmi les électeurs, le citoyen disparaît au profit du consommateur.

• **Le Maire doit fixer le cap** : le maire doit développer et aménager sa commune : il doit anticiper, avoir une vision de l'avenir, être capable de mettre en œuvre, d'impulser la réflexion. Il est porteur de projets, capable d'investir dans le cadre d'une gestion raisonnée. Le maire aujourd'hui est un financier, il est capable de comprendre un certain nombre de données financières. Il doit fixer un cap pour sa commune et l'emmener dans une dimension plus large (communauté de communes, pays). Il doit être interventionniste, prendre des positions, insuffler des décisions parfois non majoritaires.

Manager de sa commune, le maire doit avoir des qualités de Chef d'entreprise : savoir gérer des équipes, être capable de conduire une réunion, pouvoir se remettre en cause.

Il doit communiquer le plus souvent possible sur ce qui se fait et sur ce qui reste à faire : communiquer avec son conseil municipal, avec ses administrés.

Pour remplir toutes ses qualités et prendre les décisions qui s'imposent, le maire doit s'informer, se former et ceci est surtout vrai dans les petites communes où il n'y a pas d'assistance technique, pas de service spécialisé.

• **Respecter la fonction pour plus d'intérêt général** : De plus en plus complexes et importants les pouvoirs du maire se heurtent à des moyens limités avec une responsabilité civile et pénale qui pèse sur ses épaules. Certains maires sont mis en examen dans des contextes où ils n'avaient pas les moyens de maîtriser les situations.

La démocratie locale doit passer par le respect de la fonction : un maire doit être respecté pour permettre d'aller vers le plus d'intérêt général. Les associations de maires par leurs différentes missions contribuent à aider les maires dans leur action, notamment dans les territoires ruraux. Malgré une judiciarisation des rapports sociaux, le maire reste cependant le personnage politique préféré des français.

Le Maire

SERVANCE AUJOURD'HUI

⇒ Evénements Récents

• **Le 10 février 2007** : A l'initiative de la Commune, une rencontre avec les nouveaux habitants arrivés en 2005 et 2006 a eu lieu à la salle polyvalente. Ce fut l'occasion de leur présenter Servance, son territoire et l'évolution de la population, les activités économiques, artisanales, commerçantes, touristiques ainsi que l'ensemble des services. L'ensemble de la vie associative a été présenté par chaque responsable d'association. Ce fut un moment de convivialité très sympathique. A renouveler...

• **Le 6 mai 2007** : Un nouveau président de la République a été élu avec 53 % des suffrages exprimés. Vu le taux de participation élevé à cette élection, le choix est clair, incontestable. La démocratie est renforcée. Souhaitons que le changement sera porteur d'espérance pour celles et ceux qui doutent de l'avenir. En tout cas, il était nécessaire.

• **Le 8 mai 2007** : La cérémonie anniversaire marquant la fin de la seconde guerre mondiale s'est déroulée sous la pluie mais avec une participation plutôt nombreuse de la population toujours fidèle aux rendez-vous du souvenir.

⇒ Budget 2007

• **Fonctionnement** : Les dépenses sont en diminution de 2,8 % soit 418 770 €. Cela est dû à la réduction des dépenses de maintenance des Unimogs et à une baisse très nette de la consommation de fuel. Les recettes sont stables avec 551 909 €.

• **Investissement** : Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 853 711 €.

Les projets marquants se répartissent ainsi :

- Engins : 1 Unimog neuf et une nouvelle étrave : 134 000 €
- Voirie : aménagement de l'avenue de Charles de Gaulle depuis la Poste jusqu'à la route de Beulotte : 134 000 €
- Electrification : renforcement en Goutte Gehant et amélioration de l'éclairage public : 88 000 € (place de l'église/Place de la Mairie)
- Bâtiments : aménagement des sous-sol de la mairie : 24 000 €
- Forêt : aménagement de places de stockage et de retournement en cornu : 27 000 €
- Salle «multisports au Menisot» : 150 000 €

⇒ Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication

• **Petit rappel** :

En décembre 2001, la téléphonie mobile desservait Servance grâce à Orange qui s'installait sur le relais France Telecom, en Chauves Roches. En 2005 c'est l'ADSL, ou haut débit Internet, qui arrivait à Servance.

Fin juillet 2007, c'est un deuxième opérateur de téléphonie mobile, SFR, qui installe un pylône en Chauves Roches, et desservira Servance.

Quant à l'informatique, son utilisation a été généralisée au secrétariat de Mairie, à l'école du Centre, dans la gestion du cimetière, dans le suivi du cadastre, avec maintenant la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique (ou SIG) financé par la Communauté de Communes.

De même, un site Internet, présentant notre commune est en cours de préparation.

⇒ Nouvelles activités au village

- Ambulances Taxis «Marion» : 6, rue Paul Rémy. Tél. 03 84 20 46 26.
- Artisan Ebéniste/Agencement : M. Bernardin. 16, route du Montandré. Tél. 06 77 96 49 53.
- Centre équestre «Equibaudy» : M. Kentzinger/Mme Legret. Les Baudys. Tél. 03 84 63 89 66.